



N° de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Maskinongé
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts**

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu le 11 janvier 2021 à 19h30, à huis clos dû à la pandémie COVID-19 tel que le permet le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. L'enregistrement audio de la séance est disponible sur le site web de la municipalité tel que demandé via l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020.

À laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Robert
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Pierre Picotte
- Monsieur Jean-Pierre Frappier
- Monsieur Alexis Charbonneau
- Madame Mélanie Lacoursière

Monsieur Gilles Frappier, secrétaire-trésorier était présent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

Rés. # 01-01-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte, appuyé par madame Mélanie Lacoursière et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert et d'ajouter l'item suivant :

14.1 – Demande d'aide financière
Centre de réhabilitation de la faune Cécropia Inc.

Rés. # 02-01-2021

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur Yves Robert, appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier et unanimement résolu, que le conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

Déboursés du mois de décembre 2020

Des chèques :	#20 494 à # 20 498	12 578.65 \$
Salaires :	#50 à #53	119 455.94 \$

Liste des comptes à payer :

Des chèques :	# 20 499 à # 20 555	99 611.98 \$
----------------------	----------------------------	---------------------

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Gilles Frappier, secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 03-01-2021

APPROBATION DES COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyé par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

CORRESPONDANCE

OBVLRV	22-12-2020	Élaboration de plans directeurs de l'eau (PDE) municipaux dans le cadre de la mise en œuvre du PDE des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche
ADMQ	2021-Janv.	Mini-Scribe

Rés. # 04-01-2021

**RÉMUNÉRATION - MODIFICATIONS SALARIALES
PERSONNEL DU SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'accorder aux pompiers du service incendie une augmentation de 2.25 % à tous les taux horaires applicables (pratique, intervention, prévention, etc.) dans le cadre de leur travail.

Madame Mélanie Lacoursière, conseillère, ne participe pas à la décision.

Rés. # 05-01-2021

**RÉMUNÉRATION - MODIFICATIONS SALARIALES
PERSONNEL CADRE**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'accorder à tous les postes cadres une augmentation pour l'année 2021 de 2.25 %, à l'exception du poste occupé par la directrice générale qui est visé par un rattrapage salarial.



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 06-01-2021

RÉMUNÉRATION - MODIFICATIONS SALARIALES
POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'accorder un rattrapage salarial annuel global de 14.26 % au poste de directrice générale considérant l'analyse des comparables effectuée avec les municipalités de la région de la MRC de Maskinongé pour les postes et responsabilités similaires.

Rés. # 07-01-2021

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION - ENVOI À LA MRC

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyé par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- que le Conseil Municipal autorise la préparation de la liste des immeubles pour le non-paiement des taxes pour l'envoi à la MRC de Maskinongé et désigne la secrétaire-trésorière, madame Maryse Allard, pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes.

Rés. # 08-01-2021

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le paiement des cotisations concernant le renouvellement d'adhésion 2021 aux associations suivantes :
 - Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
- 1 membre
 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 2 membres
 - Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIIQ)
1 membre
 - Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)
- 2 membres
 - Association forestière de la Vallée du St-Maurice (AFVSM)
- 1 membre



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 09-01-2021

CORRECTIF AU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Considérant qu'il y a eu non-transcription d'une résolution adoptée à la séance du 2 novembre 2020;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 a été adopté à la séance du 7 décembre 2020;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter la résolution au procès-verbal ayant pour titre « Réfection du rang Lac Caché – Phase 2 – approbation du décompte #1 » tel qu'identifié à l'ordre du jour de la séance du 2 novembre 2020 comme étant l'item 10.1.4 pour refléter la décisions prise par le conseil municipal à cette séance;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert

Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau

Et unanimement résolu :

- de corriger le procès-verbal du 2 novembre 2020 pour y inscrire la résolution telle qu'adoptée à la dite séance.

Rés. # 10-01-2021

**ADHÉSION À L'ENTENTE DE VITALISATION
DE LA MRC DE MASKINONGÉ - VOLET 4**

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec de contribuer financièrement à la vitalisation et la coopération des communautés dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière et les modalités de son application sont encadrées par une entente de vitalisation entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC de Maskinongé et les municipalités locales visées par la mise en œuvre de cette entente, notamment les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, de Saint-Alexis-des-Monts, de Louiseville et de Saint-Justin ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts de participer à une telle entente ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par monsieur Yves Robert

Et résolu à l'unanimité :

- QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts adhère à l'entente de vitalisation de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 11-01-2021

- D'AUTORISER monsieur Michel Bourassa, maire, à signer ladite entente de vitalisation ;
- DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la MRC de Maskinongé et les municipalités locales de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Justin.

SERVICE INCENDIE - ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'achat d'une laveuse à pression pour faciliter le nettoyage des véhicules du service incendie auprès du fournisseur Location CDA inc. de Louiseville pour un montant de 6 906.75 \$ (taxes en sus).

Rés. # 12-01-2021

**TRAVAUX PUBLICS (GARAGE MUNICIPAL)
ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu

- de procéder à l'achat d'une presse hydraulique pour faciliter les opérations du service mécanique auprès du fournisseur Macpek de Trois-Rivières pour un montant de 3 969.42 \$ (taxes en sus).

Rés. # 13-01-2021

**DOSSIER : PROJET DE RÉFECTION DU RANG BARIL
DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Maskinongé a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 14-01-2021

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier

Et unanimement résolu :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

DOSSIER : DÉNOMINATION D'UN CHEMIN PRIVÉ
CHEMIN DES PIONNIERS

Considérant que : la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu une demande pour procéder à la dénomination d'un chemin privé;

Considérant que : le propriétaire du chemin privé, M. Gilles Lessard, fait une proposition au Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Robert

Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau

Et résolu unanimement :

- d'accorder le nom de chemin des Pionniers au chemin désigné par une partie du lot 5 854 586, orienté du nord-ouest vers le sud-est.

Rés. # 15-01-2021

DOSSIER : DÉNOMINATION D'UN CHEMIN PRIVÉ
CHEMIN DE L'AIGLE

Considérant que : la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu une demande pour procéder à la dénomination d'un chemin privé;

Considérant que : le propriétaire du chemin privé, La corporation de développement du Lac Sacacomie, fait une proposition au Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyée par monsieur Pierre Picotte

Et résolu unanimement :

- d'accorder le nom de chemin de l'Aigle au chemin désigné par les lots 6 346 196 et 6 394 608.



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 16-01-2021

**DOSSIER : PRIORISATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1620, CHEMIN VILLENEUVE**

Considérant que : la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure;

Considérant que : la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 ne permet pas la tenue d'une séance de consultation publique;

Considérant que : cette demande de dérogation mineure permettrait de régler une situation qui cause préjudice aux propriétaires;

Considérant que : le MAMH permet de remplacer la consultation publique par une consultation publique écrite avec priorisation de la dérogation mineure par résolution du Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyé par monsieur Yves Robert

Et résolu unanimement :

- de prioriser la demande de dérogation mineure du 1620, chemin Villeneuve

Rés. # 17-01-2021

**DOSSIER : PRIORISATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
90, RANG DE LA RIVIÈRE-AUX-ÉCORCES**

Considérant que : la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure;

Considérant que : la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 ne permet pas la tenue d'une séance de consultation publique;

Considérant que : cette demande de dérogation mineure permettrait de régler une situation qui cause préjudice aux propriétaires;



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 18-01-2021

Considérant que : le MAMH permet de remplacer la consultation publique par une consultation publique écrite avec priorisation de la dérogation mineure par résolution du Conseil;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Robert
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et résolu unanimement :

- de prioriser la demande de dérogation mineure du 90, rang de la Rivière-aux-Écorces.

DOSSIER : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 31, RUE SAINT-ALEXIS

Considérant que : la municipalité doit se conformer à son règlement municipal sur les dérogations mineures (#240-91), une demande a été déposée à la municipalité pour une dérogation mineure à la propriété située au 31 rue Saint-Alexis;

Considérant que : le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et que ce dernier a donné avis au conseil municipal, à la suite de sa rencontre en vidéoconférence le 25 novembre 2020, que la demande est recevable et que si ce dernier l'accorde elle ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant que : tous les autres éléments, sauf ceux étant l'objet de la demande, respectent les règlements municipaux en vigueur à la date de la demande de dérogation;

Considérant qu' : aucune personne n'a manifesté une opposition à cette demande lors de la consultation écrite tenue du 2 décembre 2020 au 8 janvier 2021;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et résolu unanimement :

- d'autoriser la dérogation mineure selon les modalités suivantes :
 - o Permission de déroger à la profondeur moyenne de 30 mètres, exigé par le règlement de lotissement # 237-91, par une profondeur moyenne de 29 mètres;
 - o Cette autorisation tient aussi compte du fait que l'autorisation de cette diminution de la profondeur moyenne n'occasionne pas de préjudices au voisin.



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 19-01-2021

EMPLOI-ÉTÉ CANADA
PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOI

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Emploi-Été Canada »;
- que Mme Sylvie Clément, directrice générale et/ou Félix Beaudry, directeur des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire soient autorisés, au nom de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, à signer tout document officiel concernant ledit projet avec le Gouvernement du Canada;
- que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts s'engage par son (ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada, dans l'éventualité où le projet soumis serait accepté.

Rés. # 20-01-2021

APPUI À LA DÉMARCHE DE LA MRC DE MASKINONGÉ
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA, VOLET 2

Considérant que la MRC de Maskinongé demande l'appui des municipalités dans le but de procéder à une demande collective d'aide financière le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 2;

Considérant que la municipalité fait partie de la démarche Familles-Aînés;

Il est proposé par monsieur Yves Robert
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'appuyer la MRC de Maskinongé dans le cadre du dépôt de cette démarche de demande collective afin de soutenir les municipalités dans la mise en place de leurs plans d'action dans le cadre du programme MADA.

Rés. # 21-01-2021

DOSSIER 150^E - ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Considérant qu'il a été convenu de procéder à l'achat d'un quai pour améliorer la mise à l'eau au centre du village;

Considérant que des recherches ont été effectuées auprès de différents fournisseurs;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

Rés. # 22-01-2021

- de procéder à l'achat d'un quai d'appont à être installé près de la terrasse Exina auprès du fournisseur Les Quais Traditionnels inc. de Shawinigan pour un montant de 5 873.45 \$ (taxes en sus) et que le montant sera financé par les sommes réservés provenant du Fonds Desjardins.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CENTRE DE RÉHABILITATION DE LA FAUNE CÉCROPIA INC.

Il est unanimement résolu :

- de remettre une aide financière non récurrente de 200 \$ à la Fondation du Centre de Réhabilitation de la Faune Cécropia, représenté par Monsieur Maxime Descôteaux pour lui venir en aide suite à l'incendie survenue en décembre 2020 tel demandé dans la lettre qui nous a été acheminée.

Rés. # 23-01-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Secrétaire-Trésorier

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

